



## Séance du 24 août 2021 à 20h15 à l'Aula du château

<u>Présidente</u>	Mme Catherine Zweifel
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Cretegny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Isabelle Patout Mme Florence Widmer

50 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mme et MM. Daniel Favre, Mathieu Félix, Ancilla Tétaz, Maxime Regidor.

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et au [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

### 1. Adoption du procès-verbal du 29 juin 2021

M. Christophe Hostettler demande une modification de son intervention en page 16 (5<sup>e</sup> ligne) par souci de compréhension et d'information : « il faut lire : ... *notamment pour permettre d'agrandir les places d'abreuvement et le remplacement des vieux bassins, et en organisant des journées de nettoyage pour éviter l'embaumement de certains secteurs* ». Le procès-verbal est accepté par 27 voix, 13 abstentions, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du Bureau

Selon l'arrêté cantonal du 2 décembre 2021, le port du masque est toujours obligatoire durant la séance. Le Bureau du Conseil est heureux de retrouver l'Aula du château pour ses séances et se réjouit de travailler avec la nouvelle équipe municipale.

Le Bureau de cette nouvelle année de législature est composé de M. Olivier Gétaz, vice-président, Mmes Isabelle Patout et Florence Widmer, scrutatrices, M. Adrien Boehlen, huissier et Mme Jacqueline Cretegny, secrétaire du Conseil. Le Bureau s'est réuni maintes fois cet été dans le cadre d'un projet d'actualisation des rémunérations du Conseil communal pour la législature 2021-26, qui tombe sous son autorité selon l'art. 18, chiffre 14 du règlement du CC, celles-ci n'ayant pas évoluées durant les deux dernières législatures et s'établissent en-

dessous de celles de communes de taille similaire. Or, le travail des conseillers et du Bureau s'est complexifié au cours de cette même période : dossiers et préavis pointus, commissions plus exigeantes, tout ceci rendu plus compliqué par la fusion. Le Bureau a confié ce mandat à la CoFIN qui l'étudiera et rapportera à la prochaine séance. Néanmoins, par souci de transparence, les propositions du Bureau seront distribuées en fin de séance aux conseillers qui pourront également adresser leurs remarques ou recommandations par écrit au Président de la CoFIN, M. Olivier Gétaz.

Les scrutateurs du nouveau bureau électoral pour les votations fédérales et les élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat ont été choisis lors d'une séance de bureau suivi par une agape au domicile de la présidente.

A ce propos, la présidente rappelle les votations fédérales du dimanche 26 septembre : l'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » et la modification du Code Civil Suisse (Mariage pour tous). Le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10h30 à 11h30 à la Maison de Ville.

La présidente revient sur la fête nationale qui eut lieu au château et remercie Mme la Municipale Sandra Linder pour son excellente organisation, rendue difficile par une météo capricieuse et pour son choix d'activités qui a ravi petits et grands.

L'huissier remet sous les applaudissements un présent à M. Matthieu Gétaz à l'occasion de son anniversaire. Le Bureau a reçu des messages de remerciements de Mmes Anne-Marie Piguet et Christine Dubugnon et la présidente donne lecture d'un courrier de remerciement de M. Silvio Piemontesi, ancien huissier et de Mme Denise Imesch, ancienne conseillère suite à leur départ. La présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

### 3. Assermentation

La présidente procède à l'assermentation de Mme Kirsti de Mestral de la liste Aubonne Attitude, absente lors des assermentations du 25 mai 2021. Le Conseil communal d'Aubonne compte dès lors 51 conseillères et conseillers à cette séance.

### 4. Préavis no 07/21 – Arrêté d'imposition 2022

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2022
- Fixe le taux d'imposition à 70% par rapport à l'impôt cantonal de base
- Reconduit sans modification les autres points et taxes qui figurent dans la formule de l'arrêté d'imposition annexée et faisant partie intégrante du préavis.

M. le Municipal Laurent Auchlin, au nom de la Municipalité, constate que les finances sont saines et les revenus équilibrés. Les dépenses Covid n'ont pas eu pour l'instant un impact très important sur les revenus. Le plan d'investissement de la législature 2021-26 est encore en cours d'élaboration. Actuellement la Municipalité ne possède pas assez d'éléments à ce jour pour proposer un changement et préconise le statut quo en 2022, tout en gardant en tête, pour l'avenir, une maîtrise voire une baisse du taux d'imposition.

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN. La présidente ouvre la discussion sur des questions ou remarques à formuler à celle-ci tout en rappelant que chacun peut adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport.

M. Claude Ioset constate une erreur dans les conclusions du préavis municipal celui-ci stipulant les communes d'Aubonne et Montherod. La présidente répond qu'il s'agit d'une coquille. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 5. Préavis no 08/21 – Détermination des compétences, des traitements et des indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-26

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Accorde à la Municipalité pour la durée de la législature 2021 – 2026 :

- 1) Une autorisation générale pour statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite maximum de Fr. 100'000. — par année, charges éventuelles comprises.
- 2) Une autorisation générale pour statuer sur l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales dans une limite de Fr. 50'000. — par année. Cette autorisation ne s'applique pas aux sociétés et autres entités citées à l'art. 3a de la loi sur les communes.
- 3) Une autorisation générale de plaider peut également être utile dans la limite des litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Tribunal de district et de son Président, du Tribunal administratif et de la Cour civile du Tribunal cantonal.
- 4) L'autorisation générale pour l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et extraordinaires jusqu'à concurrence du montant correspondant aux 2% du budget et selon les modalités spécifiques éventuelles fixées au début de la législature.
- 5) La fixation des traitements et indemnités telles que proposées.

La présidente relève une coquille dans les conclusions du préavis municipal, il n'y a pas de nomination de commission, seule la CoFIN rend son rapport qui relève de sa compétence. La présidente ouvre la discussion sur des questions ou remarques tout en rappelant que chacun peut adresser par écrit ses observations à la CoFIN. M. Alain Biedermann relève que le Tribunal

de District n'existe plus, il a été remplacé par le Tribunal d'arrondissement de la Côte. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

## 6. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Yves Charrière dévoile les objectifs de la Municipalité pour la législature 2021-26, en précisant que celle-ci s'engage à œuvrer pour tous les habitants de la nouvelle commune, au travers d'actions concrètes et une communication transparente, et, citant M. André Comte Sponville : « *Être transparent, c'est apprendre à quelqu'un un fait ou une nouvelle qu'il ne souhaiterait apprendre de quelqu'un d'autre que de vous* ».

- Infrastructures, mobilité et urbanisme
- Energie et environnement
- Ecoles et jeunesse
- Développement économique
- Cohésion sociale et communication.

Il développe ces thèmes de manière succincte aux conseillers.

La Municipalité ayant reçu l'autorisation du DIP et de la Préfecture du district de Morges, M. le Syndic Yves Charrière annonce la pose prochaine de caméras de surveillance à la salle de gymnastique de Pré Baulan qui seront opérationnelles hors horaires scolaires (CoGEST 2021).

Mme la Municipale Sandra Linder annonce une collaboration avec l'ATE au Cinéma Rex le 18 septembre à 14h30 : « Le Pedibus fait son cinéma » pour encourager et créer des lignes de Pedibus à Aubonne et/ou dans les villages environnants. Les places sont gratuites mais uniquement sur inscription auprès du Cinéma Rex.

La lutte contre le scarabée japonais faisant des ravages sur les pommiers, la vigne et les fleurs a commencé. Ce ravageur est soumis à une annonce au service phytosanitaire cantonal. Cette information fera l'objet d'un tout ménage.

L'assemblée générale du Parc Jura Vaudois se prononcera sur l'adoption de sa charte le 29 septembre 2021. Celle-ci, si elle est acceptée, fera l'objet d'un préavis municipal au conseil communal dès cet automne ; le canton se prononcera au printemps 2022, suivi par la Confédération pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La rentrée scolaire se passe bien ; les parents peuvent désormais charger une carte sur « Mon portail » évitant ainsi des espèces à la cantine scolaire et de la facturation par l'Assagie.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler informe que le Prix de la Ville d'Aubonne 2020 sera remis à M. Guillaume Schneider dans le cadre de l'Aubon'Brunch dimanche 5 septembre, la partie officielle aura lieu à 13h30 et la SDA est remerciée pour sa collaboration. L'édition 2021 est lancée et les dossiers doivent parvenir au Greffe municipal avant le 30 septembre prochain.

Le tournage d'un film intitulé « Pour l'amour du monde » de la réalisatrice Jenna Hasse, soutenu par la RTS, aura lieu à Aubonne et dans la région en septembre ; cela occasionnera

des perturbations de parking, notamment. Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler demande de leur faire bon accueil car il s'agit d'une belle promotion publicitaire pour la commune.

Concernant les vélos Pick-e-Bike, une nouvelle station a été installée à Montherod. Pour ce lancement, SEFA offre 30 minutes gratuites à utiliser sur l'ensemble du service grâce au code promotionnel « Montherod 30 ». SEFA travaille également sur de nouvelles promotions dont une initiation à la circulation pour vélos électriques. Dans le cadre de la semaine de la mobilité (du 16 au 22 septembre), le parc de vélos sera gratuit. Depuis ses débuts, en mai, plus de 300 personnes ont téléchargé l'application.

M. le Municipal Laurent Auchlin annonce que la pose de plaquettes au jardin du souvenir du cimetière d'Aubonne est possible et ce pour le montant de Fr. 100.--. On peut s'adresser au service des jardins.

Le glyphosate n'est plus utilisé sur le territoire communal ; des produits de remplacement sont recherchés mais il faudra néanmoins apprendre à vivre avec ces herbes non désirées. Constat identique pour les fontaines, le bleu azur n'existe plus, les pastilles de chlore ayant été abandonnées au profit de produits qui sont neutralisés immédiatement.

L'opération « Coup de balai » du 15 septembre fera l'objet d'un prochain tout ménage, tout comme le paiement par code des factures communales.

Quant aux finances communales, l'évolution des investissements en cours depuis la dernière séance de conseil se compose ainsi : Réfection de la toiture du Pré de Rolle : 54% d'état d'avancement. Réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et adduction : 74% d'état d'avancement. Réaménagement locaux communaux de Montherod : 54% d'état d'avancement. Caserne du feu SDIS Etraz Région 40% d'état d'avancement. Remplacement de la balayeuse : 61% d'état d'avancement. Aménagements favorisant la mobilité douce : 24% d'état d'avancement. Taux moyen de la dette à 0.78%. Diminution de la dette de Fr. 322'750.— depuis le 1<sup>er</sup> janvier, état de la dette à ce jour : Fr. 26'222'250.--.

M. le Municipal Nicolas Suter annonce que la révision du PPDE a commencé. Les habitants de Montherod ont reçu un avis de passage du fontainier communal afin de remettre à jour la base de données et la vérification des compteurs pour s'assurer de l'intégrité du réseau.

La Municipalité a mandaté le Bureau Fischer, Montavon et Associés pour rédiger l'appel d'offres de la révision du Plan d'Affectation vieille ville. L'annonce de la zone réservée en vieille ville a paru dans la FOSC du 23 juillet 2021 afin de prémunir la commune de toutes indemnités de projets qui démarreraient aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

## 7. Questions, vœux et divers

M. Charles Gabella se réjouit des nouvelles communiquées par la Municipalité concernant le dépôt de son postulat pour une zone réservée en vieille ville. Il fait un court rappel des

différents plans d'affectation aubonnois, montherolis et pizzolan. Il constate qu'à fin août, le PGA d'Aubonne n'a toujours pas été validé par les services de l'état et le conseil d'Etat. Il préconise donc une refonte du PGA et du RPGA de la vieille ville tout en finalisant un PGA couvrant l'entier de la commune fusionnée. Aubonne est un pôle régional reconnu par le Conseil d'Etat, mais n'a pratiquement plus de réserves constructibles en périphérie immédiate. Dès lors, afin de dégager des perspectives de développement et pour faire face à des projets importants comme le remodelage de l'établissement scolaire au château, il serait judicieux de demander l'attribution de nouvelles surfaces constructibles à l'Etat. Il ne demande pas une réponse immédiate à la Municipalité, mais souhaiterait que celle-ci précise ses intentions.

M. le Municipal Nicolas Suter relève que c'est un des objectifs municipaux de doter Aubonne d'un PACom (Plan d'Affectation Communal) pour l'ensemble du territoire qui permette de répondre aux besoins et aux ambitions de la population en respectant les contraintes cantonales. Dans un premier temps, la Municipalité se laisse un droit d'inventaire, de s'approprier les démarches en cours, de les lier aux intentions municipales pour cette législature et pour l'avenir d'Aubonne. Elle reviendra ensuite devant le conseil avec une information sur ce qui va être fait et sur ses intentions.

M. le Syndic Yves Charrière répond qu'il n'y a pas aujourd'hui velléité de changer les centres régionaux et locaux ; Aubonne est le centre régional et Gimel et St-Prex sont des centres locaux. M. Guy Maurer relève que pour lui le centre régional est le couplage Aubonne-Allaman, ce qui est clairement dit dans la planification.

M. Charles Gabella remercie la Municipalité pour cette conjonction de vues.

M. Nicolas Rosat se réjouit de voir une vision élaborée, cohérente, compréhensible émise par la Municipalité car lors des élections, les listes Entente Aubonnoise et Aubonne Attitude avaient émis un programme dans lequel on parlait de dynamisme économique, développement durable, cohésion sociale, mobilité. On retrouve tous ces éléments au cœur de la vision de la Municipalité et il souhaite bon vent à cette nouvelle équipe.

M. Alexandre Liardet s'informe si, lors de la révision de ses statuts, le Parc Jura Vaudois aura la possibilité d'accueillir de nouveaux territoires, et demande si la partie Montherod-Pizy a été proposée. Mme la Municipale Sandra Linder répond positivement : le territoire de Montherod va être intégré. De nouvelles communes vont également demander leur adhésion, dont Saubraz et St-Oyens.

Mme Camila Boschung demande des renseignements concernant l'avancement du projet de terrain de détente pour adolescents à Montherod. M. Nicolas Suter rappelle que ce projet de terrain de détente pour adolescents a été voté par le Conseil général de Montherod ; avant de le démarrer, la Municipalité évalue les différentes possibilités sur le territoire montherolis tout en faisant un inventaire de ce qui pourrait être fait ; ce d'autant que le terrain se trouvant en zone agricole il ne répond pas à l'affectation d'une telle zone. M. Claude Ioset rebondit sur ce qui vient d'être dit ; ce projet fait suite à une pétition de la population de Montherod. Ce terrain est légal, pour lui c'est le projet même qui pourrait être à la limite de la légalité. Actuellement, c'est une aire de détente pour chiens et les agriculteurs ne peuvent plus la

faucher pour fourrager. Il veut bien que la Municipalité cherche un autre terrain, même si cela a déjà été fait, sans succès. Le Bureau Rossier a déjà étudié les mouvements de terrain dans le cadre légal de ce qui peut être fait et les riverains ont été informés. L'ancienne équipe est aussi intervenue auprès du Service Technique qui n'a pas été réceptif. Il n'aimerait pas que l'on recule de 10 ans avant sa concrétisation, souhaite être informé de l'avance de ce projet et soutient l'intervention de Mme Camila Boschung.

Mme Valérie André recommande l'Aubonn'Apéro du 27 août sous le thème « Guitares et fondue » ainsi que l'Aubon'Brunch du 5 septembre, deux manifestations de la SDA. Cette société a décidé également de reprendre les vide greniers dont la première date est fixée au samedi 2 octobre à l'Allée du Chêne.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour ; la séance se termine à 21h30. Les scrutatrices distribuent aux conseillers et à la Municipalité le document du Bureau pour les indemnités du Conseil. La sortie du Conseil aura lieu samedi 11 septembre et les conseillers qui ne se sont pas encore inscrits sont invités à le faire auprès de la secrétaire. La prochaine séance de Conseil aura lieu mardi 12 octobre à 20h15 à l'Aula du château.

Pour le Conseil communal

Catherine Zweifel      Jacqueline Cretegny

Présidente

Secrétaire